

E 4117

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 novembre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 26 novembre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits DEC44/2008 - Section III -
Commission - Budget général - Exercice 2008 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 novembre 2008 (11.11)
(OR. en)**

15290/08

FIN 448

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 10 novembre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC44/2008 - Section III - Commission -
du budget général pour 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC44/2008.

p.j.: DEC44/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/59557

BRUXELLES, LE 06/11/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRE 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC44/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE 22 01 – Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement»
POSTE 22 01 04 01 – Aides de préadhésion – Dépenses pour la gestion administrative

CND - 800 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE 22 02 – Processus et stratégie d'élargissement
POSTE 22 02 07 01 – Programmes régionaux et horizontaux

CE 800 000
CP 800 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

22 02 07 01 – Programmes régionaux et horizontaux

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	139 400 000	170 844 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-300 000	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	139 100 000	170 844 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 098 000	48 739 357
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	116 002 000	122 104 643
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	116 802 000	122 904 643
7. Renforcement proposé	800 000	800 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,57 %	0,47 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	944 949	74 130
2. Crédits disponibles à la date du 17.10.2008	836 464	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	11,48 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Une proposition de financement sera préparée en vue de soutenir la participation de la Croatie, de la Bosnie-et-Herzégovine, du Monténégro, de l'Albanie et de la Turquie au «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée» («PB: UpM»). Cette proposition couvrira la participation institutionnelle des pays susmentionnés pendant 2 ans. L'Albanie et la Turquie étaient déjà membres du processus de Barcelone. Depuis le sommet du 13 juillet 2008, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro sont membres à part entière du «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée».

Ces mesures permettront aux pays bénéficiaires de s'aligner progressivement sur les normes et les politiques de l'Union européenne, tout en les aidant à contribuer aux initiatives de coopération régionale et transfrontalière et à en tirer profit. Les autorités publiques auront ainsi une nouvelle occasion précieuse de renforcer le dialogue institutionnel et d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux.

Ce programme vise à garantir la participation:

- à des réunions au niveau ministériel et à celui des hauts fonctionnaires (dialogue institutionnel), comme défini par la présidence du «PB: UpM»;
- à des actions de coordination/réunions sectorielles portant sur des programmes spécifiques lancés dans le cadre du «PB: UpM» (environnement, transports, prévention des catastrophes et coordination, par exemple).

Le programme multibénéficiaires de l'IAP prévoit déjà des actions dans les secteurs susmentionnés et la proposition envisagée permettrait non seulement de tenir les engagements politiques pris, mais aussi de créer des synergies avec des actions déjà en cours pour les Balkans occidentaux et la Turquie.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

22 01 04 01 - Aides de préadhésion - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	37 934 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	203 450
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	38 137 450
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	33 880 637
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 256 813
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 456 813
7. Prélèvement proposé	800 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,11 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	24 904
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Selon la dernière prévision de consommation de crédits administratifs pour la gestion au titre de ce tte ligne budgétaire, un montant de 800 000 euros resterait non engagé à la fin de 2008. Un retard dans l'occupation des nouveaux bureaux des délégations a entraîné des économies non seulement sur les salaires, mais aussi sur les loyers et d'autres dépenses connexes. Certains retards sont liés à la cessation progressive des activités de l'Agence européenne pour la reconstruction: des défections ont été enregistrées de la part de membres du personnel de l'Agence européenne pour la reconstruction qui avaient accepté, dans un premier temps, de rejoindre les délégations, avant de refuser. Il était important de donner la priorité au recrutement d'anciens membres du personnel de l'Agence européenne pour la reconstruction afin de garantir une continuité dans la gestion des dossiers et la disponibilité de personnel qualifié et expérimenté. Ces deux éléments ont donc pris plus de temps que prévu initialement, ce qui explique le surplus susmentionné.